

## Présentation du Projet PO 333638

### « Renforcement des capacités des opérateurs du marché domestique du secteur bois »

Le projet de « **Renforcement des capacités des opérateurs du marché domestique du secteur bois** » veut permettre une meilleure intégration des petites et moyennes entreprises et des acteurs informels dans les négociations de l'APV de la Côte d'Ivoire par le renforcement de leurs capacités.

Le projet d'un montant de **99 947.50 USD** couvre une période de 12 mois à compter de Juillet 2018, financé à 100% par le programme FAO-UE FLEGT, répond à une demande du SPIB.

Le Syndicat des Producteurs Industriels du Bois (SPIB) a été créé en 1943. Il regroupe les principales sociétés industrielles du Bois de Côte d'Ivoire avec plus d'une vingtaine de membres.

La nécessité d'appuyer les opérateurs du marché domestique pour leur garantir un accès légal à la ressource, notamment ceux situés au-dessus du 8ème parallèle, zone interdite à l'exploitation forestière, reste un défi majeur pour la Côte d'Ivoire.

L'aide à l'organisation des opérateurs de la zone interdite à l'exploitation et leur mise en relation avec les Industriels installés dans le sud du Pays, favorisera un approvisionnement en bois légal de ces opérateurs, ce qui réduirait ainsi l'exploitation forestière illégale opérée dans ces zones interdites à l'exploitation.

### Les objectifs du Projet sont :

- Accroître la représentativité des opérateurs du marché domestique dans les négociations de l'APV;
- Accroître l'approvisionnement du marché local en bois d'origine légale;
- Renforcer la relation commerciale entre les Industriels du Bois et les Opérateurs du Marché Local;

## Le Projet vise à atteindre 3 résultats :

**Résultat 1** : La représentativité des opérateurs du marché domestique, inscrits dans une démarche de constitution légale, dans le processus APV/FLEGT est améliorée par leur participation plus accrue aux réunions et rencontres de préparation du Comité Technique de Négociations (CTN).

### - 8 Activités pour atteindre le Résultat 1

1. Elaborer une cartographie détaillée des acteurs du marché domestique ;
2. Analyser tous les types de métier ;
3. Elaborer une brochure de sensibilisation pour la formation des sociétés ;
4. Organiser des réunions de concertation et de renforcement des capacités des acteurs sur les sujets de légalité et de formalisation de leurs activités ;
5. Faciliter la formation des sociétés ;
6. Accompagner la création d'AP des opérateurs du marché domestique et améliorer leur structuration ;
7. Sensibiliser toutes les parties prenantes pour la régularisation des opérateurs du marché domestique ;
8. Faciliter l'implication des acteurs du marché domestique aux réunions sur le FLEGT.

**Résultat 2 :** L'accès aux produits connexes des sociétés industrielles de transformation du bois pour les opérateurs du marché domestique est amélioré.

#### - 4 Activités pour atteindre le Résultat 2

1. Identifier les besoins des opérateurs du marché domestique, formaliser leurs activités et les regrouper en Associations Professionnelles ( AP ) ;
2. Sensibiliser les opérateurs sur les essences alternatives aux essences protégées ;
3. Identifier les industries du bois pour l'approvisionnement des AP du marché local en bois d'origine légale ;
4. Faciliter la mise en relation commerciale entre les industriels et les AP du marché local.

**Résultat 3 :** La visibilité du projet sera garantie au niveau national et international

#### - 3 Activités pour atteindre le Résultat 3

1. Organiser l'atelier de lancement du projet ;
2. Organiser l'atelier de restitution des résultats et des leçons apprises au cours de la mise en œuvre du projet ;
3. Matérialiser la visibilité du projet ( Newsletter, Clé USB, Dépliants, Site Web etc ) ;

#### L'équipe du Projet est composée comme suit :

- **Boubacar Ben SALAH** – Coordonnateur ( Président du SPIB )
- **Gilbert KOUAKOU** – Coordonnateur-Adjoint
- **Joane YESSOH BEBA** – Responsable Administrative et Financière